

Communiqué de Presse

Paris, le 2 avril 2010

Société Générale commercialise ARIMEO 2 : un placement qui permet à l'échéance de bénéficier du potentiel de hausse des marchés actions de la zone euro plafonné à 85% (soit un taux de rendement annuel maximum potentiel de 8%).

Avec ARIMEO 2, Société Générale commercialise jusqu'au 30 juin 2010, un placement permettant de bénéficier en toute sécurité du potentiel de valorisation des actions de la zone euro à l'échéance.

En synthèse ARIMEO 2 offre, à son échéance des 8 ans :

- ⇒ au minimum **100% du capital net investi garanti**¹
- ⇒ majoré de la progression de l'Euro Stoxx 50² entre son niveau final et son niveau initial. Cette hausse est plafonnée à + 85% (soit un taux de rendement annuel maximum potentiel de 8%)
- ⇒ **cadres de détention** : le compte-titres ordinaire et les contrats d'assurance vie et de capitalisation.

ARIMEO 2, obligation de droit français émise dans le cadre du programme d'émission EMTN (Euro Medium Term Note) du Groupe Société Générale, **est éligible au compte-titres ordinaire et sous forme d'unités de compte de contrats d'assurance-vie et de capitalisation.**

¹ Garantie du capital pour les investissements sur ARIMEO 2 reçus au plus tard le 30/06/2010 à 12h sur la base de la valeur nominale du 6 juillet 2010 soit 1 000 €. La garantie n'est accordée qu'à l'échéance. Après frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

² Hors dividendes.

SERVICE DE PRESSE
SOCIETE GENERALE
BANQUE DE DETAIL FRANCE

Joëlle ROSELLO
+33 (0)1 42 14 02 17

Sandrine BLONDIAU
+33 (0)1 42 14 83 73

Morgane SALAUN
+33(0)1 42 14 00 23

SOCIETE GENERALE
BDDF/COM
75886 PARIS CEDEX 18
www.societegenerale.com

Société Anonyme au capital de 924.757.831 EUR
552 120 222 RCS PARIS

Le mécanisme en bref :

A l'échéance des 8 ans, l'investisseur reçoit⁽¹⁾

- ⇒ 100% de son capital net investi garanti
- ⇒ augmenté de la performance de l'indice Euro Stoxx 50, calculée entre son niveau final et son niveau initial et retenue dans la limite de + 85%

Si la performance de l'indice est négative elle sera retenue à 0%.

Niveau initial de l'indice : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates du 6, 7, 8, 9 et 12 juillet 2010.

Niveau final de l'indice : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés durant les 20 jours ouvrés entre le 25 mai et le 18 juin 2018.

Le code ISIN d'ARIMEO 2 est FR0010871822

Synthèse des inconvénients du placement ARIMEO 2

- Le capital net investi⁽²⁾ est garanti à hauteur de 100%. Cette garantie ne bénéficie qu'aux sommes investies durant la période de commercialisation et qui restent investies jusqu'à l'échéance⁽²⁾.
- La performance maximum pouvant être acquise à l'échéance est égale à la progression du DJ euro stoxx 50, cette hausse étant toutefois limitée à +85% soit un TRAAB maximum de 8%⁽²⁾.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50.

(1) Après frais sur versement et hors frais de gestion propres aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation sur lesquels a été réalisé l'investissement.

(2) En cas de rachat avant l'échéance, la garantie du capital ne s'exerce pas.

Avertissement :

ARIMEO 2 est une obligation de droit français émise dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes. Nous vous invitons à prendre connaissance des caractéristiques spécifiques du placement en vous référant aux "conditions définitives". L'attention du public est attirée sur la rubrique facteurs de risque présentée dans le prospectus.

ARIMEO 2 peut être investi dans un compte-titres ordinaire ou sous forme d'unités de compte des contrats d'assurance vie et de capitalisation de SOGECAP. Conformément aux Notes d'Information de ces contrats, des frais sur versement et des frais de gestion sont prélevés. ARIMEO 2 est un produit de placement de catégorie A : produit intégralement garanti en capital à l'échéance par la Société Générale.

Ce produit est soumis aux termes et conditions du "SG/SGA/SGOE Debt Issuance Programme Prospectus" dans le cadre duquel il est émis et aux conditions définitives y afférentes.

Ce programme et les conditions définitives du placement sont disponibles sur le site "<http://prospectus.socgen.com>" ou sur simple demande. Le prospectus approuvé par la Commission de surveillance du Secteur Financier (CSSF) est valable pour une commercialisation en France, l'AMF ayant reçu la notification de la CSSF le 29 avril 2009.

Société Générale

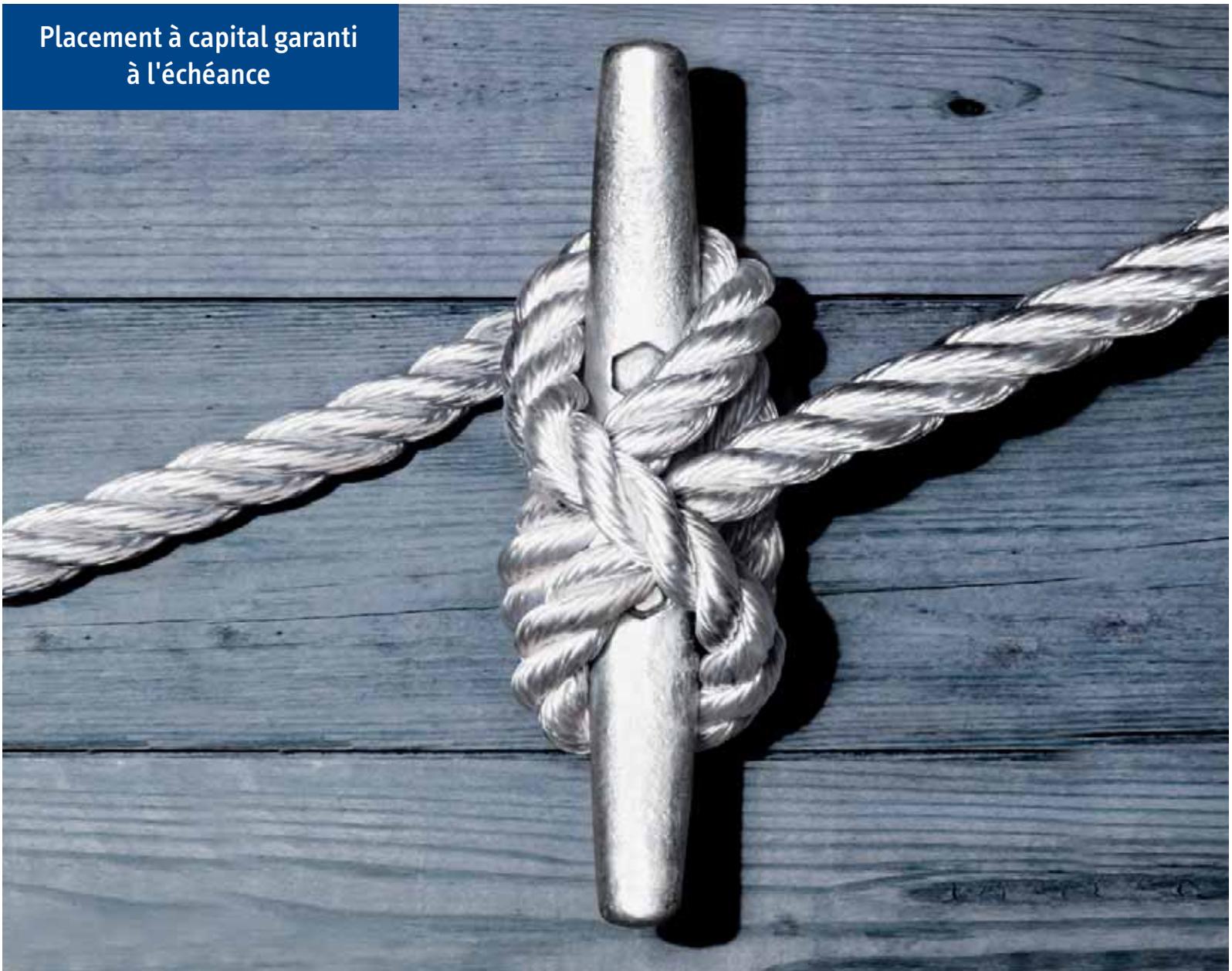
Société Générale est l'un des tout premiers groupes de services financiers de la zone euro. Avec 157 000 personnes dans le monde, son activité se concentre autour de trois grands métiers :

- Réseaux de détail, Financements Spécialisés & Assurances qui comptent 32 millions de clients particuliers en France et à l'international.
- Banque Privée, Gestion d'actifs & Services aux investisseurs, où le Groupe compte parmi les principales banques de la zone euro avec 3 073 milliards d'euros d'actifs en conservation et 344 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin décembre 2009.
- Accompagnant ses clients dans de nombreux secteurs, la Banque de Financement & d'Investissement, Société Générale Corporate & Investment Banking offre des solutions sur mesure en s'appuyant sur son expertise globale en matière de banque d'investissement, de financements et d'activités de marchés.

Société Générale figure dans les indices internationaux de développement durable : FTSE4good et ASPI. En 2010, l'agence de notation SAM a décerné à Société Générale le titre de "Mover 2010" pour le secteur bancaire.

www.societegenerale.com

Placement à capital garanti
à l'échéance



ARIMÉO 2

Eligible dans le cadre
du compte-titres et des
contrats d'assurance vie
et de capitalisation

Bénéficiez en toute sécurité
du potentiel de valorisation
des actions de la zone Euro

Durée de placement
recommandée : 8 ans

particuliers.societegenerale.fr



On est là pour vous aider

ARIMÉO 2



Commercialisation jusqu'au 30 juin 2010
au travers du compte-titres ordinaire
et des contrats d'assurance vie
ou de capitalisation

UN PLACEMENT PERMETTANT, À L'ÉCHÉANCE,
DE BÉNÉFICIER DU POTENTIEL DE HAUSSE DES
MARCHÉS ACTIONS DE LA ZONE EURO PLAFONNÉ À 85%
(soit un taux de rendement annuel potentiel de 8%).



Un capital net investi⁽¹⁾ garanti à 100% à l'échéance quelle que soit l'évolution des marchés financiers

Au bout de 8 ans, ARIMÉO 2 offre une solution simple permettant d'allier à la fois la garantie du capital net investi et de bénéficier du potentiel de valorisation en Bourse des plus grandes capitalisations de la zone euro.



Une formule de remboursement faisant bénéficier à l'échéance de la progression de l'indice actions phare de la zone euro: le DJ Euro Stoxx 50⁽²⁾

dans la limite de + 85% soit un taux de rendement annuel de 8%

ARIMÉO 2 s'appuie directement sur l'évolution⁽³⁾ de l'indice DJ Euro Stoxx 50⁽²⁾ entre son niveau final et son niveau initial. L'objectif est ainsi de bénéficier à l'échéance, en plus de 100 % du capital net investi, de la hausse potentielle de l'indice durant les 8 prochaines années avec un gain maximum de + 85 % (soit un taux de rendement annuel maximum de +8%).



Le choix du cadre fiscal

Il est possible d'investir sur ARIMÉO 2 dans le cadre d'un compte-titres ordinaire ou d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation⁽⁴⁾.

Pour en savoir plus sur le :

- **Niveau initial de l'indice :** moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates des 6, 7, 8, 9 et 12 juillet 2010.
- **Niveau final de l'indice :** moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés durant le 25 mai et le 22 juin 2018.

- ARIMEO2 est une obligation de droit français émise dans le cadre du programme d'émission EMTN (Euro Medium Term Note) du Groupe Société Générale.
- Cette obligation est garantie par la Société Générale⁽⁴⁾.



(1) Garantie du capital net investi pour les investissements sur ARIMEO 2 reçus au plus tard le 30/06/2010 à 12h sur la base de la valeur nominale du 6 juillet 2010 soit 1 000 €. Après frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

(2) Indice calculé hors dividendes. Le Dow Jones Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et de New York, Etats-Unis (Les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les placements basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Exemples du mécanisme de remboursement à l'échéance dans 3 contextes de marché :

Pour un capital net investi de 1 000 €⁽¹⁾, le remboursement à l'échéance serait de :

CAS LE PLUS FAVORABLE

■ Garantie en capital :	1 000 €
■ Performance de l'indice à l'issue des 8 ans :	+95 %
■ Performance ARIMEO 2 :	+85 %
■ Gain à l'échéance :	$1000 € \times 85\% = 850 €$
■ Capital remboursé à l'échéance :	$1000 € + 850 € = 1 850 €$

Taux de rendement de 8 %

CAS LE PLUS DÉFAVORABLE

■ Garantie en capital :	1 000 €
■ Performance de l'indice à l'issue des 8 ans :	-50 %
■ Performance ARIMEO 2 :	0 %
■ Gain à l'échéance :	$1000 € \times 0\% = 0 €$
■ Capital remboursé à l'échéance :	1 000 €

Taux de rendement de 0 %

CAS INTERMÉDIAIRE

■ Garantie en capital :	1 000 €
■ Performance de l'indice à l'issue des 8 ans :	+40 %
■ Performance ARIMEO 2 :	+40 %
■ Gain à l'échéance :	$1000 € \times 40\% = 400 €$
■ Capital remboursé à l'échéance :	$1000 € + 400 € = 1 400 €$

Taux de rendement de 4,30 %

Ces exemples ne sont fournis qu'à titre indicatif.
Ils ne peuvent refléter aucune performance passée
et ne préjugent pas des performances futures.
En cas de rachat avant l'échéance,
la garantie du capital ne s'exerce pas.

(3) Si la performance de l'indice entre le niveau final et le niveau initial est négative, elle sera retenue à 0%.

(4) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation de SOGECAP, l'investissement est réalisé sous forme d'unités de compte. SOGECAP ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, celle-ci étant sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction des évolutions de marché.

En bref

Fiche technique de l'obligation - ARIMÉO 2*

➤ Avertissement	ARIMEO 2 ⁽¹⁾ est construit dans la perspective d'un investissement sur une durée de vie de 8 ans. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce placement que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue. Si les coupures détenues sont revendues avant l'échéance, le prix de cession sera fonction des paramètres de marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule de remboursement attachée au placement à l'échéance (en date du 30 mars 2010). Ce produit est soumis aux termes et conditions du "SG/SGA/SGOE Debt Issuance Programme Prospectus" dans le cadre duquel il est émis et aux conditions définitives y afférentes. Ce programme et les conditions définitives du placement sont disponibles sur le site "http://prospectus.socgen.com" ou sur simple demande. Le prospectus approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), le régulateur luxembourgeois, est valable pour une commercialisation en France, l'AMF ayant reçu la notification de la CSSF le 29 avril 2009.
➤ Type du placement	Obligation émise dans le cadre d'un programme d'émission EMTN (Euro-Medium Term Notes : titre de créance à moyen terme négociable émis en continu, assimilable à une obligation de droit français ; ses caractéristiques sont définies dans le cadre d'un programme d'émission).
➤ Code EUSIPA	1120 - Capped Capital Protected
➤ Emetteur	SG Option Europe (filiale à 100% de la Société Générale).
➤ Garant	Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+). Le placement est exposé au risque de crédit de la Société Générale.
➤ Eligibilité	Compte-titres ordinaire et contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
➤ Devise	Euro
➤ Code ISIN	FR0010871822
➤ Période de commercialisation	Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2010, 12h inclus pour bénéficier de la garantie. Le prix d'offre de l'obligation (998,93 € le 1 ^{er} avril 2010) progressera régulièrement selon un taux annuel de 0,40% prorata temporis pour atteindre 1 000 € le 6 juillet 2010. Les ordres d'achat devront être transmis avant le 30 juin 2010, 12h. Les conditions et calendrier propres à l'obligation ARIMÉO 2 sont disponibles sur le site "http://prospectus.socgen.com".
➤ Cotation	Bourse de Luxembourg
➤ Valeur nominale	1 000 € le 6 juillet 2010
➤ Niveau de garantie à l'échéance	100% de la valeur nominale ⁽⁴⁾
➤ Date d'échéance	2 juillet 2018
➤ Durée de placement recommandée	8 ans
➤ Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix fermes de l'obligation pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
➤ Minimum d'investissement	Une coupure minimum (soit environ 1000 € durant la période de commercialisation) sur le compte-titres ordinaire. Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats.
➤ Frais d'investissement	<ul style="list-style-type: none">• Dans le cadre d'un investissement sur le compte-titres ordinaire : 3%• Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats⁽³⁾ A titre informatif les droits d'entrée des principaux contrats Sogecap sont les suivants : - Séquoia : 4% pour les versements inférieurs à 3 650 euros / 3% pour les versements compris entre 3 650 et 15 240 euros / 2,50% pour les versements à partir de 15 240 euros. - Ebène et Ebène Capitalisation : 2,50% pour tous les versements.
➤ Frais de sortie	Néant
➤ Commission annuelle pour distribution et autres tiers⁽⁴⁾	1,01% TTC du montant effectivement placé
➤ Economie de l'investissement	Le placement est adapté en cas d'anticipation d'une hausse des marchés actions de la zone euro. En contrepartie de l'abandon des dividendes de l'Indice DJ Euro Stoxx 50, le placement bénéficie à l'échéance : - de la garantie à hauteur de 100% du capital net investi ⁽²⁾⁽⁵⁾ , - de 100% de la performance positive de l'indice entre son niveau final et son niveau initial, retenue dans la limite de +85% (soit un TRAAB maximum de 8%) Le placement est exposé sur les marchés actions de la zone euro.
➤ Description de la formule	Faire bénéficier aux investisseurs le 2 juillet 2018 ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant : - de 100% de la valeur nominale ⁽⁵⁾ , - augmentée de 100% de la performance ⁽⁵⁾ de l'indice DJ Euro Stoxx 50, calculée entre son niveau final et son niveau initial et retenue dans la limite de +85% multipliée par la valeur nominale ⁽⁵⁾ . Si la performance de l'indice est négative, elle sera retenue à 0%. Niveau initial de l'indice : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates des 6, 7, 8, 9 et 12 juillet 2010. Niveau final de l'indice : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés durant les 20 jours ouvrés entre le 25 mai 2018 et le 22 juin 2018.
➤ Synthèse des avantages	<ul style="list-style-type: none">• Le capital net investi⁽²⁾ est garanti à hauteur de 100% à l'échéance de la formule. L'investisseur a ainsi la certitude de ne pas voir son capital se dévaloriser.• L'obligation bénéficie d'un mécanisme offrant une exposition directe à la hausse de l'indice DJ Euro Stoxx 50 (performance calculée hors dividendes) dans la limite de +85%.• L'obligation est indexée sur l'indice DJ Euro Stoxx 50. Cet indice de référence est composé des 50 premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité.
➤ Synthèse des inconvénients	<ul style="list-style-type: none">• Le capital net investi⁽²⁾ est garanti à hauteur de 100%. Elle ne bénéficie qu'aux sommes investies durant la période de commercialisation et qui restent investies jusqu'à l'échéance⁽⁵⁾.• La performance maximum pouvant être acquise à l'échéance est limitée à +85% soit un TRAAB maximum de 8%⁽²⁾.• L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50.

Les catégories de risques de produits financiers :

* produit de placement de catégorie A : produit intégralement garanti en capital à l'échéance. Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ce produit.

(1) Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Du fait de leur nécessaire simplification, les informations sur ce placement sont inévitablement partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Tout investissement doit se faire sur la base des conditions définitives du produit et de la fiche produit pour le compte-titres ou de l'annexe à la Note d'information reprenant les caractéristiques principales du produit pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, qui vous seront remises par votre Conseiller en agence.

(2) Après frais sur versement et hors frais de gestion propres aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation sur lesquels a été réalisé l'investissement.

(3) En assurance vie ou sur les contrats de capitalisation, le placement portera sur des unités de compte représentatives d'ARIMEO 2. Ces unités de compte ne sont accessibles que dans le cadre de certains contrats d'assurance vie et de capitalisation de SOGECAP dans les conditions prévues par chacun de ces contrats. SOGECAP, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des Assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège Social : 50, avenue du Général de Gaulle - 92093 Paris La Défense Cedex - Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles 61, rue Talbot - 75009 Paris. Ces contrats d'assurances sont présentés par la Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation à l'ORIAS 07 022493).

(4) Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

(5) En cas de cession avant l'échéance, la garantie du capital ne s'exerce pas.

Nous vous invitons à prendre connaissance des caractéristiques spécifiques du placement en vous référant au document appelé "conditions définitives" disponible en agence et sur le site particuliers.societegenerale.fr. L'attention du public est attirée sur la rubrique facteurs de risque présentée dans le prospectus disponible dans les mêmes conditions. Tout investissement doit également se faire sur la base de la fiche produit pour le compte-titres et de l'annexe à la note d'information pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation.



ARIMÉO 2 offre, à son échéance de 8 ans :

- au minimum, 100 % du capital net investi⁽⁶⁾,
- majoré de la progression du DJ Euro Stoxx 50⁽⁷⁾ entre son niveau final⁽⁸⁾ et son niveau initial⁽⁹⁾. Cette hausse est plafonnée à + 85 % (soit un taux de rendement annuel maximum de 8 %).

L'indice de référence de la zone euro en toute transparence

L'indice DJ Euro Stoxx 50 regroupe les 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées pour leur capitalisation boursière et leur représentativité économique. Il respecte une pondération par pays et par secteur pour être au plus près de la structure économique de la zone euro. Le DJ Euro Stoxx 50 s'est imposé comme la référence principale des marchés actions de la zone euro.

(6) Garantie du capital net investi pour les investissements sur ARIMÉO 2 reçus au plus tard le 30/06/2010 à 12h sur la base de la valeur nominale du 6 juillet 2010 soit 1 000 €. La garantie n'est accordée qu'à l'échéance.

(7) Hors dividendes.

(8) Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés durant les 20 jours ouvrés entre le 25 mai et le 22 juin 2018.

(9) Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates des 6, 7, 8, 9 et 12 juillet 2010.





Comment vous informer sur ARIMÉO 2 ?

Vous pourrez obtenir toutes les informations sur ARIMEO 2 auprès de votre Conseiller en agence ou sur le site www.particuliers.societegenerale.fr.

Soucieux de vous faire bénéficier de notre expertise et de vous guider dans vos choix d'investissement, nous vous invitons à prendre contact avec un Conseiller. Il déterminera avec vous la solution la mieux adaptée à votre profil d'investisseur et à vos objectifs.

www.particuliers.societegenerale.fr

Votre banque sur Internet ■

Où que vous soyez et à toute heure, vous accédez à l'ensemble des services et produits de la Société Générale. Outre vos opérations courantes, vous pouvez consulter votre portefeuille-titres, votre contrat d'assurance vie, transmettre vos ordres de bourse et obtenir des informations sur vos titres et/ou OPCVM. Vous avez également la possibilité de déterminer et consulter votre profil d'investisseur.

Abonnement : gratuit (auprès de votre Conseiller en agence)⁽¹⁾

(1) Hors coût de connexion

■ **3933**

Votre banque⁽²⁾
par téléphone

0,34 € TTC/mn ■

6 jours sur 7 de 8 h à 22 h

(2) Depuis l'étranger : (+33) 1 76 77 3933 - Tarif au 01/01/2010 : 0,34 EUR TTC/min depuis une ligne fixe France Télécom, en France métropolitaine.

Des Conseillers Société Générale spécialisés sont à votre disposition 6j/7 de 8h à 22h (hors jours fériés) pour vous donner des informations sur vos OPCVM et/ou titres français ou étrangers et transmettre vos ordres de bourse.

Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans l'un des produits, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Ce document ainsi que son contenu sont la propriété de la Société Générale et des sociétés appartenant au groupe Société Générale. Leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de la Société Générale. Société Générale est agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement.

Cette brochure commerciale ne constitue pas une offre de souscription au contrat d'assurance et de capitalisation. Cette brochure ne constitue pas non plus une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent.

Société Générale, DCMA/MOP - Tour Granite - 75886 PARIS cedex 18, S.A. au capital de 924 757 831,25 EUR - 552 120 222 RCS PARIS, Siège Social 29, bd Haussmann, 75009 PARIS - Dialogues - photos : Getty - Masterfile - Réf : B143296 - Avril 2010.

particuliers.societegenerale.fr

**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**